

March 5, 2018

Dear Partners,

As you know, the Canada-Ontario Job Grant provides an opportunity for employers to invest in their workforce, with help from the government.

Over the past several months, the ministry sought feedback from our service delivery partners and employers who have accessed the program. These consultations have provided important first-hand perspectives, as well as insight into improving the program to support the needs of employers.

Based on this feedback, the ministry is making enhancements to COJG to offer a more balanced approach to serving all employers. These enhancements include a renewed focus on supporting small employers, especially those who face barriers to investing in workforce training, by streamlining administration and increasing their access to the program.

Enhancements also include increasing funding toward consortium-based training, which will allow organisations to act on behalf of employers who pool their resources to support common training objectives and goals. Research has shown that there are positive benefits / outcomes that can come from partnership-based industry-driven “intermediary” approaches to skills development.

In addition, the ministry will be winding down the COJG pilots (Customized Training and Upskill) and analysing the results to inform future improvements to the COJG program. The ministry will continue to provide programs that support similar training needs to those supported by the pilots through the suite of programs offered through Employment Ontario.

Effective April 2018, the following changes to COJG will be implemented:

Renewed focus on supporting small employers:

- The definition of “small employers” will be expanded to include firms with 1-99 employees, which aligns with other federal and provincial definitions.

- Access will be expanded by providing higher levels of support for small employers by decreasing the contribution requirement from 1/3 to 1/6, and eliminating the “in-kind” contribution requirement. This will also reduce the administrative burden of accessing the program.
- Contribution requirements will increase for large employers (100 or more employees) from 1/3 to 1/2, to offer a more balanced approach to cost-sharing between government and employers who have greater capacity to invest in their workforces.

Making it easier for employers who wish to apply as part of a consortium:

- Administrative support funding will be introduced for organizations who act as intermediaries of consortium-based training, coordinating and managing training agreements with the ministry.

Winding down the COJG pilots (Customized Training and Upskill) will provide insights into improving the COJG program. The Upskill pilot and associated training activities ended on September 30, 2017. The ministry will stop accepting applications for the Customized Training pilot on March 31, 2018.

Applications to COJG received on or before March 31, 2018 will be assessed under the current guidelines and must be approved in the system before the system update scheduled for April 20. Applications received on or after April 1, 2018 will be assessed under the new guidelines and must be entered into the system after April 20.

We appreciate your help in working with employers who are currently applying for the Canada-Ontario Job Grant by communicating these changes. We have developed Qs and As to support you in having these conversations with employers, as well as a template letter you may wish to distribute to your employer network regarding these changes. These documents can be found on the [EOPG](#). Information on training will be shared at a later date.

Thank you for your ongoing commitment to supporting employers through our Employment Ontario network.

Sincerely,

Original Signed By

David Carter-Whitney
Assistant Deputy Minister
Employment and Training Division

Le 5 mars 2018

Chers partenaires,

Comme vous le savez, la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi (SCOE) permet aux employeurs d'investir dans leur main-d'œuvre, avec l'aide du gouvernement.

Au cours des derniers mois, le ministère a sollicité la rétroaction des employeurs et de ses partenaires fournisseurs de services qui ont participé au Programme. Ces consultations nous ont permis de recueillir directement des points de vue importants ainsi que des idées sur les améliorations qui pourraient être apportées au Programme afin de mieux répondre aux besoins des employeurs.

En s'appuyant sur cette rétroaction, le ministère apporte actuellement des améliorations à la SCOE afin d'adopter une approche plus équilibrée visant à servir l'ensemble des employeurs. Ces améliorations comprennent la mise d'un accent renouvelé sur le soutien pour les petits employeurs, particulièrement ceux qui sont confrontés à des obstacles quand il s'agit d'investir dans la formation de la main-d'œuvre; le ministère simplifiera l'administration du Programme et permettra à ces petits employeurs d'y accéder plus facilement.

Les améliorations englobent également l'augmentation du financement pour la formation en consortium. Le volet pour les consortiums permet à des organismes d'agir au nom d'employeurs qui mettent en commun leurs ressources afin d'atteindre des objectifs et des buts communs en matière de formation. La recherche a démontré que, sur le plan du développement des compétences, des approches « intermédiaires » fondées sur des partenariats et axées sur les besoins de l'industrie peuvent être avantageuses et donner des résultats positifs.

En outre, le ministère achèvera les volets pilotes du Programme de SCOE (Formation sur mesure et Perfectionnement professionnel) et en analysera les résultats afin de cerner les améliorations qui devront éventuellement être apportées au Programme de SCOE. En misant sur l'ensemble des programmes mis en place par Emploi Ontario, le ministère continuera d'offrir des programmes qui permettront sensiblement de répondre aux mêmes besoins en formation que ceux pour lesquels les employeurs reçoivent de l'aide dans le cadre des volets pilotes.

À compter d'avril 2018, les changements suivants seront mis en œuvre en ce qui concerne la SCOE :

Accent renouvelé sur le soutien aux petits employeurs :

- La définition de « petit employeur » sera élargie de façon à englober toutes les entreprises comptant 99 employés ou moins, ce qui correspond aux autres définitions fédérales et provinciales.
- L'accès sera élargi grâce à un soutien accru pour les petits employeurs. Cela sera accompli par la réduction de la contribution requise (d'un tiers à un sixième) et par l'élimination de l'exigence liée à la contribution « en nature ». En outre, cela allégera le fardeau administratif lié à l'accès au Programme.
- La contribution requise augmentera (d'un tiers à une demie) pour les gros employeurs (100 employés ou plus) afin de veiller à ce que le partage des coûts soit plus équilibré entre le gouvernement et les employeurs qui ont les moyens d'investir dans leur main-d'œuvre.

Faciliter la tâche aux employeurs qui souhaitent présenter une demande dans le cadre d'un consortium :

- Un financement sera offert pour le soutien administratif des organismes qui agissent en tant qu'intermédiaires de la formation en consortium, et qui coordonnent et gèrent les exigences liées à la formation avec le ministère.

L'achèvement des volets pilotes du Programme de SCOE (Formation sur mesure et Perfectionnement professionnel) éclairera l'amélioration du Programme. Le volet pilote Perfectionnement professionnel et les activités de formation connexes ont pris fin le 30 septembre 2017. À compter du 31 mars 2018, le ministère n'acceptera plus les demandes pour le volet pilote Formation sur mesure.

Jusqu'au 31 mars 2018, les demandes présentées par les employeurs seront évaluées en vertu des directives actuelles et devront être approuvées dans le système avant la mise à jour de celui-ci prévue le 20 avril. À compter du 1^{er} avril 2018, les demandes reçues des employeurs seront évaluées en vertu des nouvelles directives et devront être entrées dans le système après le 20 avril.

Nous vous remercions de nous aider à travailler avec les employeurs qui demandent actuellement la SCOE en renseignant ceux-ci sur les changements à venir. Nous avons

élaboré des questions et réponses qui vous aideront quand vous aurez à fournir des explications aux employeurs. Nous avons également créé un modèle de lettre que vous pourrez distribuer à votre réseau d'employeurs pour renseigner ceux-ci sur les changements. Ces documents sont publiés dans [l'Espace partenaires Emploi Ontario](#). L'information concernant la formation sera partagée à une date ultérieure.

Merci de votre engagement continu à appuyer les employeurs par l'entremise de notre réseau Emploi Ontario.

Cordialement,

Original signé par

David Carter-Whitney

Sous-ministre adjoint

Division de l'emploi et de la formation